

# PROGRAMME DE FORMATION

## DURÉE

7 h 00 sur 1 journée

## PUBLIC

Éleveurs de volailles du 47 voir des départements limitrophes

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## INTERVENANT

Mme Magali CALMON  
Conseillère avicole habilitée

## COÛT DE LA FORMATION :

- Tarif général : 175 €
- Public VIVEA : Gratuit
- Public OCAPIAT/Salariés : Prise en charge variable (nous consulter).

## CONTACTS :

Pédagogie :  
Louise MIRANES 06 45 82 45 30  
ou [louise.miranes@cda47.fr](mailto:louise.miranes@cda47.fr)

Inscription :  
Clément LAVERNY, Assistant  
formation au 05 53 77 83 50 ou  
[formation@cda47.fr](mailto:formation@cda47.fr)

## BIOSECURITE EN ELEVAGE AVICOLE

**OBJECTIF PRINCIPAL :** Connaître et maîtriser les enjeux de la biosécurité dans son élevage. Connaître les caractéristiques et les données scientifiques de l'influenza aviaire. Être capable d'établir un plan biosécurité. Être capable d'établir et de suivre un plan de nettoyage désinfection.

**LIEU :** Pole agricole de Lalande à Ste Livrade sur Lot (47110)

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** Apports théoriques - Exposés  
Etude de cas concrets avec exercices d'observation réalisés en situation réelle  
Bilan réalisé sous forme de rédaction d'une ordonnance vérifiée par le formateur

**MOYENS TECHNIQUES :** réalisation des exercices pratiques et mises en situation sur un élevage test

## PROGRAMME :

- Identifier le principe de l'influenza aviaire sur le plan scientifique, son mode de fonctionnement pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage
- Définir un plan biosécurité, ce qu'il contient et comment le mettre en œuvre, les moyens nécessaires et les urgences
- Présenter un plan/nettoyage désinfection dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène

## ÉVALUATION DES ACQUIS :

### En début de formation :

- Tour de table.

### En fin de formation :

- Tour de table
- Mises en pratique encadrées

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du code du travail, la Chambre d'agriculture s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation ? Merci de contacter :

Sabine SAUDOYER - 05 53 77 83 97 - [sabine.saudoyer@cda47.fr](mailto:sabine.saudoyer@cda47.fr)

# SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

Durée en heures	Objectifs pédagogiques de la séquence	Contenu
<b>03:30</b>	Identifier le principe de l'influenza aviaire sur le plan scientifique, son mode de fonctionnement pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissance du virus, symptômes, conséquences sur l'élevage.</li><li>• Quelles sont les conditions de résistance, de propagation.</li><li>• Quels sont les facteurs de risque et comment les évaluer pour mieux les limiter ?</li></ul>
<b>03:30</b>	Définir un plan biosécurité, ce qu'il contient et comment le mettre en œuvre, les moyens nécessaires et les urgences  Présenter un plan/nettoyage désinfection dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contenu du plan biosécurité.</li><li>• Les 11 mesures à mettre en œuvre, quels sont les documents à détenir. Analyse d'un cas type : comment définir les unités de production, les différentes zones et les plans de circulation.</li><li>• A partir du plan biosécurité, comment suivre les bonnes pratiques d'hygiène.</li><li>• Un plan nettoyage désinfection qu'est-ce que c'est ?</li><li>• Quels produits utilisés et de quelles manières ? (Calculs des doses, des surfaces, ...)</li></ul>